RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

REFORME DU CODE DU TRAVAIL : « Retour au 19ème siècle »

Pourquoi ce projet est-il dangereux ?

- **Avec cette loi**, la « hiérarchie des normes » est inversée c'est-à-dire que l'accord d'entreprise se substituera au Code du Travail soit moins de contrainte pour le patronat.
- **Avec cette loi**, la durée du travail pourra être allongée jusqu'à 12h par jour et 60h par semaine.
- **Avec cette loi,** la majoration des heures supplémentaires pourra être limitée à 10%, l'employeur pourra imposer une baisse des salaires ; Si le salarié refuse, cela peut aboutir à son licenciement disciplinaire et non économique.
- **Avec cette loi**, les indemnités de licenciement sont plafonnées à des niveaux particulièrement bas.

Le MEDEF en avait rêvé, le gouvernement VALLS l'a fait !

Pour la CGT :

- Faciliter les licenciements et insécuriser les salariés, **c'est NON**
- **Interdire les licenciements, renforcer les droits des travailleurs, c'est OUI**
- Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes, **c'est NON**
- **Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires, c'est OUI**

Ce projet n'est ni amendable, ni négociable !

Pétition adressée à Monsieur le Premier Ministre

Nom et prénom	*Entreprise*	*Signature*

Union Locale CGT de St Etienne, Sotteville et Oissel 265, rue de Paris 76800 St Etienne du Rouvray
Tél : 07.82.29.82.76 ou 02.35.66.11.00 Email : ulcgt.sotteville.ser@wanadoo.fr